

QUESTIONS DE L'ORAL

FICHES CAPES DE CREOLE

(Linguistique)

EXISTE-T-IL DES CLASSES SYNTAXIQUES EN CREOLE ?

Les monèmes des langues romanes, et donc du français, se distribuent selon des classes syntaxiques bien distinctes :

__ *classe des nominaux* : maison, voiture etc...

__ *classe des verbaux* : chanter, partir etc...

__ *classe des adjectifs* : beau, méchant etc...

__ *classe des adverbes* : fortement, lentement etc...

(Note : il faut noter que certains procédés morphologiques permettent à des éléments d'une classe d'accéder à une fonction que cette classe n'admet pas : c'est le cas de la copule (= être) qui permet à des non-verbes (adjectifs, nominaux etc.) de jouer un rôle de prédicat. Ex. Il est beau.)

Lorsque l'on considère les langues créoles, on constate que la détermination des classes syntaxiques est une tâche très difficile et que la morphologie est loin de jouer le rôle d'aiguilleur syntaxique qu'elle a en français. Ainsi, la frontière entre la classe des verbaux et celle des nominaux est-elle très fragile comme dans l'exemple suivant :

I chanté an bel chanté yè oswè.

Lè ou ka bo mwen, ba mwen an bel bo.

(Note : dans ces exemples, le même monème peut jouer à la fois un rôle prédicatif et un rôle nominal).

Comme l'est celle entre les nominaux et les adjectivaux comme dans les exemples :

An vlé achté on bef.

Fout boug-lasa bef !

Il est difficile également de tracer une frontière nette entre les monèmes adjectivaux et les monèmes adverbiaux comme dans :

Bwa-a ou koupé la sek

Loto-a pwan tounan-la sek

L'absence de protectionnisme aux frontières des classes syntaxiques rend inutile la nécessité d'un passeport d'une classe à l'autre. Ce qui n'est pas le cas en français dans lequel lorsqu'un nominal ou un adjectival doit accéder à la fonction prédicat, il lui faut un outil qui est le plus souvent la copule « est ». On pourra donc tirer la conclusion suivante : l'absence de classes syntaxiques bien définies en créole est due au fait que la distribution syntaxique se fait essentiellement sur des critères de compatibilité ou d'incompatibilité entre le signifié (= sens) de telle ou telle unité significative et le contenu de telle ou telle fonction.

Ceci explique pourquoi, si on ne peut parler en créole de classes syntaxiques au sens où on l'entend en français, il y a tout de même une fréquence d'utilisation plus grande de certains

monèmes dans certaines fonctions : certains monèmes assument plus volontiers et plus souvent certains rôles syntaxiques parce que leurs signifiés les y prédisposent. Ainsi des éléments comme *kouri*, *chanté*, *manjé* seront plus fréquemment utilisés comme prédicats, de même que des éléments comme *bel*, *jenn*, *led* seront plus fréquemment utilisés comme adjectivaux mais rien ne les empêche, pour les besoins de la communication, d'être utilisés dans d'autres fonctions.

QU'EST-CE QUE L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE ?

Lorsque un pays possède une langue majoritairement orale et qu'il désire en faire sa langue nationale ou officielle, il se doit de procéder à ce que l'on appelle l'aménagement linguistique lequel peut être défini, selon Albert Valdman, par les 4 actions suivantes :

. La sélection du code linguistique c'est-à-dire le choix d'une variété dialectale ou sociolectale.

. la standardisation (ou codification) qui implique le choix d'un code graphique et l'établissement d'une norme.

. l'enrichissement (ou élaboration), notamment du vocabulaire mais aussi de la syntaxe.

. l'illustration de la langue par une production littéraire.

L'aménagement linguistique étant du ressort du pouvoir étatique, seuls les Seychelles, l'île Maurice et Haïti, pays créolophones indépendants, ont pu la mettre en œuvre, ce qui ne peut, pour des raisons juridico-politiques évidentes, être le cas dans les 4 DOM. Examinons chacun de ces 4 points un à un :

__s'agissant de la sélection du code linguistique, il a fallu, en Haïti par exemple, faire un choix entre les 3 principaux dialectes du pays : celui du centre (Port-au-Prince), celui du Nord (Cap Haïtien) et celui du Sud (Les Cayes). C'est celui du centre qui a prévalu. Ce choix s'appelle un choix géolectal. Ensuite, il a fallu faire un choix entre les différentes sous-variétés en usage dans le Centre : « gros » créole, celui du peuple des bidonvilles ; créole « mulâtre », celui de la bourgeoisie ; créole des médias (surtout la radio). C'est ce dernier qui semble avoir prévalu sans que cela ait été dit clairement. Ce choix s'appelle un choix sociolectal. Sur quoi les aménageurs linguistiques se sont-ils fondés pour opérer de tels choix ? Il apparaît que les critères linguistiques n'ont pas été déterminants car dans le choix géolectal ce sont des raisons politico-économiques qui ont prévalu : Port-au-Prince est en effet la capitale d'Haïti et son principal centre économique. Pour le choix sociolectal, c'est le critère du prestige qui a prévalu : le « gros » créole est dévalorisé et n'est parlé que par des gens très pauvres et analphabètes. On notera qu'aux Antilles-Guyane, le GEREC-F a fait un choix inverse en privilégiant la déviance maximale c'est-à-dire le choix d'une forme de créole la plus éloignée que possible du français. Les DOM étant des départements français, ce choix s'y résume à un vœu pieux.

__s'agissant de la standardisation, l'unanimité semble s'être faite depuis 30 ans sur le rejet de la graphie étymologique au profit de graphies phonético-phonologiques. Ce pluriel indique que plusieurs systèmes phonético-phonologiques ont été choisis selon les pays concernés. Ainsi en Haïti, l'accent aigu a été supprimé et l'on écrit tonbe là ou le GEREC-F écrit tonbé ; A Maurice, on écrit le « ou » u et donc mun là où le GEREC-F écrit moun etc...Aux Antilles-Guyane, c'est le système GEREC-F qui prévaut depuis près d'une vingtaine d'années. Pour ce qui est de l'établissement d'une norme, les choses sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre et c'est principalement l'institution scolaire qui en a la charge. Seuls deux pays, Haïti et les Seychelles, ont une politique scolaire créolophone conséquente puisque le créole y est enseigné à l'écrit dès l'école primaire mais ce n'est qu'aux Seychelles qu'un certain effort a été fait pour « normaliser » le créole.

__s'agissant de l'enrichissement, on ne s'étonnera pas qu'Hàiti, fort de ses 7 millions de créolophones unilingues ne s'en soit guère préoccupés. Le français (ou l'anglais) n'y est pas en position d'anéantir le créole comme dans les autres pays créolophones et les Haïtiens n'ont aucune crainte d'emprunter massivement des mots français (ou anglais). Dans tous les autres pays où la concurrence est forte entre le créole et le français/anglais, la nécessité de doter le créole d'un vocabulaire intellectuel non inféodé au français s'est fait ressentir. Ainsi aux Seychelles, l'activité néologique, sous la houlette de Lenstiti Kréyol est très forte dans des disciplines comme les Sciences Naturelles par exemple. Aux Antilles-Guyane, surtout en Martinique, de nombreuses expériences néologiques sont tentées depuis deux décennies.

__s'agissant de l'illustration du créole par des œuvres littéraires, c'est, semble-t-il, le secteur où l'aménagement linguistique est le plus avancé. On a assisté dans tous les pays créolophones, et cela à partir des années 70, à une explosion de la production littéraire en créole dans tous les genres, aussi bien les genres où traditionnellement le créole avait l'habitude de s'illustrer (fable, poésie, théâtre) que dans ceux où il était balbutiant (nouvelle, roman, essai).

Pour qu'un aménagement linguistique puisse être considéré comme réussi, il faut que ces 4 activités soient menées à bien. Rien ne sert, par exemple, d'avoir une brillante littérature en créole (activité 4) si l'on est incapable de définir une norme (activité 2) acceptée par tous.

QU'EST-CE QUE L'INSECURITE LINGUISTIQUE ?

Le concept d'insécurité linguistique apparaît pour la première fois dans l'ouvrage Sociolinguistique de l'Américain William Labov en 1976. A sa suite, d'autres linguistes, notamment les Français Gueunier, Genouvrier et Francart en ont affiné la définition. Il est bon de noter toutefois qu'il n'y a pas chez Labov de réelle théorisation de l'expression « insécurité linguistique » mais une double démarche :

__le repérage des symptômes de l'insécurité linguistique : ceux-ci sont davantage repérables dans la petite-bourgeoisie que dans les autres classes sociales à cause de la forte conscience de la norme chez celle-ci et l'auto-dévalorisation de son propre parler.

__la mesure de l'insécurité linguistique au moyen d'un test qui donne l'indice d'insécurité linguistique ou IIL.

En fait, Labov a créé cette notion dans le but de montrer le rôle moteur joué par la petite-bourgeoisie dans la diffusion du changement linguistique. Il va effectuer ainsi une vaste enquête sur « la stratification sociale de l'anglais à New-York ».

La notion d'insécurité linguistique est liée à deux autres :

- 1. la communauté linguistique.*
- 2. La norme.*

L'insécurité linguistique se marque par un sentiment de faute chez le locuteur, par un manque d'assurance dans la prise de parole et surtout par l'hypercorrection. Dans la situation de diglossie des Antilles, l'hypercorrection ne touche que la langue haute à savoir le français car ce dernier représente à lui tout seul la norme. Elle ne touche pas la langue basse, à savoir le créole, que l'on estime pouvoir parler n'importe comment du fait de sa faible standardisation.

Dans le français des Antilles, l'hypercorrection se marque :

__au plan phonologique : par l'adjonction de phonèmes « parasites ». Ainsi le « r » dans « un proint c'est tout ! » au lieu de un point c'est tout ! ».

__au plan syntaxique par l'accumulation de relateurs ou de connecteurs. Ainsi « dont auquel » dans « l'homme dont auquel je t'ai parlé ».

__au plan lexical par l'abus de termes pompeux, rares ou abstraits ou d'expressions livresques souvent employés à mauvais escient. Ainsi : « la vastitude de notre attachement amical » pour « notre grande amitié ».

Pour en revenir au plan de la théorie, à côté de la théorie de l'insécurité linguistique élaborée par l'Américain Labov et, plus tard, le Français Pierre Bourdieu, il existe une autre analyse fondée sur la notion de « Diglossie » telle qu'elle a été décrite par Ferguson dans la revue Word en 1959. Pour ce dernier, qui fait une analyse fonctionnaliste, il existe une sorte de division du travail linguistique entre les langues : le français s'occupant de la communication formelle et le créole de la communication informelle. Dans la conception fergusonienne, l'insécurité linguistique se produit lorsque ce partage fonctionnel ne se réalise pas comme il devrait. Ex : faire un sermon en créole ou un cours universitaire en créole ou au contraire faire de l'humour ou injurier en français. Dans le premier cas, à moins que le locuteur n'ait été formé pour cela, il aura d'énormes difficultés à s'exprimer ; dans le second, tout le monde sait que les créolophones ont le plus grand mal à plaisanter en français ou à

injurier, sauf chez les très jeunes générations (18-20 ans) élevées avec la télévision. D'où une insécurité linguistique dans les deux cas.

PERIODISATION DE LA LITTERATURE CREOLE

Pour les très anciennes littératures comme la française ou l'anglaise, l'unité de découpage est le siècle : on dira, par exemple, que le 16^e siècle est celui de la Renaissance ou le 19^e celui du romantisme. Pour la littérature écrite en créole, ce n'est pas possible pour les raisons suivantes :

__l'écrit littéraire en créole est très récent (milieu du 18^e siècle).

__l'écrit littéraire en créole a toujours été sporadique et une tradition d'écriture dans cette langue n'a pu encore prendre forme.

__du fait du statut minoré du créole et de l'oralité fondamentale de cette langue, les rares textes écrits en créole n'ont pas pu constituer une « littérature ».

Néanmoins, on constate, pour peu que l'on considère l'ensemble des territoires créolophones des Amériques (de la Louisiane au Nord à la Guyane au sud), qu'un corpus relativement conséquent de textes écrits en créole existe bel et bien. Au sein de ce corpus, on peut tenter la périodisation suivante :

. les textes békés (1757-1885) et les proclamations napoléoniennes.

. les textes régionalistes écrits principalement par des hommes de couleur (1885-1962).

. la littérature créole proprement dite (1962 à nos jours).

Justifications :

__1757 est la date de publication du tout premier texte écrit en créole, Lisette quitté la plaine dû au Blanc créole de Saint-Domingue, Duvivier de la Mahautière.

__1885 est la date de publication du premier roman jamais écrit en créole : Atipa dû au Mulâtre guyanais Alfred Paréou (dont Marguerite Saint-Jacques-Fauquenoy dit qu'il n'est autre qu'Alfred Meyterand, conseiller général de Cayenne à l'époque).

__1962 est la date de publication de la première pièce de théâtre en créole ayant un contenu politique, Agénor Cacoul du Martiniquais Georges Mauvois.

S'agissant de la troisième période, on pourrait, si l'on tient compte d'Haïti, la faire remonter à 1958 lorsque l'Haïtien Félix Morisseau-Leroy traduit Antigone et Le Roi Créon, pièces de l'antiquité grecque dues à Sophocle.

Chacune de ces trois périodes possède ses caractéristiques propres. Ainsi la première se déroule-t-elle pendant l'esclavage et les textes créoles sont l'œuvre des seuls Blancs créoles puisque le Code Noir (1685) interdisait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux esclaves noirs. La seconde période, marquée par l'entrée en scène des auteurs mulâtres, a un souci plus grand du pays, de ses mœurs, de son paysage etc...La troisième, quant à elle, peut être qualifiée de révolutionnaire dans la mesure où le créole va, pour la première fois être considéré comme une langue à part entière, où une graphie phonético-phonologique, radicalement différente de l'orthographe française sera mise sur pied et où des préoccupations politiques et sociales balayeront les poèmes d'amour et les historiettes amusantes.

« ATIPA » D'ALFRED PAREPOU EST-IL UN ROMAN ?

Il existe un vaste débat pour savoir si le tout premier roman en langue créole, Atipa (1885) du Guyanais Alfred Parépou est un roman ou pas. Tout d'abord, il faut remarquer deux choses :

__le 19^e siècle est, en Europe, l'âge d'or du roman avec Balzac, Stendhal, Flaubert, Thomas Hardy, Dickens, Dostoïevsky etc...

__sur la couverture de la première édition d' Atipa, l'auteur a tenu à indiquer « roman guyanais ».

D'entrée de jeu, on constate que ce roman ne ressemble absolument pas du point de vue de sa forme et de sa construction aux grands romans européens de son époque. Dans ces derniers, en effet, le texte se décompose en 3 grands blocs :

- . la narration.*
- . la description.*
- . les dialogues.*

Dans le roman classique européen, c'est là l'ordre d'importance de chacun de ces blocs. La narration occupe plus de place que la description laquelle occupe plus de place que les dialogues. Or, dans Atipa, les dialogues occupent 80% de l'ensemble du texte. Ce dernier est ensuite composé non pas d'une histoire linéaire, à la manière du roman classique, mais d'une suite de chapitres interchangeable, lisibles dans n'importe quel ordre et construits tous de la même façon :

- 1. Atipa, le héros, rencontre un ami dans la rue.*
- 2. Il invite ce dernier à boire un verre dans un bar.*
- 3. Tous deux discutent d'un sujet particulier (le créole, les élections, le quimbois, l'or etc...).*

Les parties narratives sont très réduites dans ce texte et les parties descriptives sont quasiment inexistantes. Parépou ne donne, par exemple, aucune description de la ville de Cayenne à la fin du 19^e siècle. Tous ces éléments ont fait que la plupart des analystes refusent de considérer Atipa au sens classique du terme. D'autres, considèrent que Parépou a essayé d'inventer une forme romanesque propre à la fois à la culture guyanaise et aux possibilités que lui offraient à l'époque la langue créole. Pour appuyer cette deuxième analyse, la fin du texte reprend la formule habituelle des contes créoles : « J'étais caché sous la table, j'ai écouté ce que les gens disaient, l'un d'eux m'a aperçu et m'a flanqué un grand coup de pied qui m'a projeté jusqu'à vous et me permet donc de vous raconter cette histoire. »

Ce clin d'œil de Parépou à l'oraliture créole peut être compris comme une manière de montrer que l'écriture en créole est en continuité, et non pas en rupture, avec l'oraliture et surtout que la voix du roman créole n'est pas dans la simple reproduction des structures romanesques européennes mais dans l'exploration d'une forme originale, fut-elle de prime abord déroutante comme l'est Atipa.

QU'APPELLE-T-ON LES VERBES SÉRIELS ?

La sérialisation consiste à juxtaposer, au sein de ce qui semble être un prédicat complexe, deux ou plusieurs verbes ayant un même sujet. Certains linguistes y voient l'un des rares cas probants d'interférence africaine dans les langues créoles mais si la sérialisation est bien attestée en Afrique, sur une zone qui va du Libéria au Cameroun, elle l'est tout autant hors d'Afrique (en Papouasie, en Chine etc...). Il semble donc qu'il s'agisse d'un phénomène universel.

En 1978, Jansen, Koopman et Muysken ont donné une définition de la sérialisation comportant 2 critères principaux :

__un seul sujet pour plus d'un verbe.

__pas de morphème reliant explicitement ces verbes.

(Ex. : Boug-la kouri-monté-désann lè i wè bef-la)

et 3 critères complémentaires :

__si l'un des verbes fait fonction par rapport à un autre de modal ou d'auxiliaire, il ne s'agit pas d'une construction sérielle (Ex. Il avait mangé comporte bien deux verbes mais comme avait est un auxiliaire, il n'y a pas là sérialisation.)

__si l'un des verbes est un infinitif complément d'un autre verbe (ex. Il avait voulu manger comporte bien trois verbes qui se suivent mais avait est un auxiliaire et manger est un infinitif complément, il n'y a donc pas là sérialisation.)

__la construction sérielle comprend souvent un verbe « lexical », appartenant à une classe étendue et un ou plusieurs verbes « grammaticaux » choisis dans une classe restreinte

Ces trois derniers critères ne sont pas d'application aisée quand on les applique aux créoles à base lexicale française. En effet, il est difficile dans les créoles de distinguer entre marqueurs prédictifs (ka, té, té ka etc...), verbes auxiliaires ou verbes semi-auxiliaires ; de même il est malaisé de distinguer « verbe modal », verbe « grammatical » et verbe « lexical ».

Ce qui caractérise la sérialisation c'est le fait que la juxtaposition linéaire des lexèmes verbaux perd son caractère énumératif, qui autoriserait la pluralité des sujets, pour assumer une fonction analytique : désigner les signifiés pris en compte dans la construction du constituant verbal.

NOTE : en créole, la sérialisation, si elle touche principalement les verbes et donc le domaine lexical, se retrouve aussi au niveau adjectival :

Ex. Liza sé an bel jenn ti fanm.

Au niveau adverbial :

Ex. I pati vitman-présé lakay-li/a kaz a'y.

C'est sûrement à ces deux niveaux, adjectival et adverbial, que la sérialisation en créole est une forme grammaticale spécifique à cette langue, la sérialisation verbale étant universelle.

FAUT-IL PARLER « DU » CREOLE OU « DES » CREOLES ?

Pour répondre à cette question, il faut savoir à quel niveau on se place. En effet, si l'on s'en tient au seul plan linguistique, il est clair qu'il faut parler « des » créoles et non « du créole » car chaque créole possède sa phonologie propre, sa syntaxe et son lexique particuliers, même si ceux-ci sont très proches de ceux des autres créoles. Mais on sait bien aujourd'hui qu'une langue ne saurait se définir au seul plan linguistique. En effet, toute une série de facteurs extra-linguistiques interviennent facteurs historiques, politiques etc... qui contribuent tout autant que le facteur linguistique à définir la langue. Ainsi davantage que les structures linguistiques, c'est la volonté d'une communauté donnée de se doter d'une langue propre qui est le facteur décisif. Deux exemples très éclairants :

__lorsque la Tchécoslovaquie a éclaté en deux pays, dans les années 80, à savoir la Tchéquie et la Slovaquie, les Slovaques ont décidé qu'ils parlaient une langue différente de leurs ex-alliés, le slovaque, ceci bien qu'il y ait une intercompréhension totale entre Slovaques et Tchèques, exactement comme entre Martiniquais et Guadeloupéens.

__lorsque la Yougoslavie a éclaté dans les années 90, trois langues ont subitement apparu par décision politique : le serbe, le croate et le bosniaque correspondant aux trois nouveaux états. Jusque là, les populations de ces trois régions parlaient une seule et même langue, le serbo-croate.

S'agissant donc du ou des créoles, il n'y a aucune raison de s'en tenir au seul plan linguistique. Il est tout à fait possible de parler « du » créole au singulier dès l'instant où l'on fait intervenir des critères historiques, épilinguistiques ou idéologiques. En effet, il existe une parenté génétique entre les créoles de chacune des deux grandes zones créolophones. Les créoles américains (haïtien, guadeloupéen, dominiquais, martiniquais, saint-lucien, guyanais etc...) entretiennent des liens de parenté à la fois linguistiques et historiques, tout comme les créoles océanindiens entre eux (seychellois, mauricien, réunionnais).

Entre les deux grandes zones, il existe une parenté typologique c'est-à-dire que créoles américains et créoles océanindiens appartiennent au même « type » de langues. En clair, ils présentent des ressemblances frappantes bien que d'une zone à l'autre, il n'y ait aucun lien génétique. Il en va de même chez les langues que chez les humains : chez ces derniers, on trouve des gens qui se ressemblent sans avoir la moindre parenté, le cas le plus extrême étant celui des sosies.

Fort donc de cette double parenté génétique à l'intérieur de chaque zone et typologique entre les deux zones il est tout à fait possible de parler « du » créole au singulier. Les Arabes, qui possèdent 22 dialectes différents, parlent bien de « la » langue arabe au singulier par décision politico-culturelle et religieuse.

REPETONS-LE : dans la définition d'une langue, le critère linguistique s'il est premier est loin d'être le plus déterminant.

POURQUOI NAPOLEON FIT-IL REDIGER DES PROCLAMATIONS EN CREOLE ?

Il faut noter tout d'abord que 40 proclamations en créole ont été prises à l'époque napoléonienne (tant celle où Napoléon n'était que Premier Consul de la République que celle où il se fit sacrer Empereur c'est-à-dire de la fin du 18^e siècle aux premières années du 19^e). Toutes ne sont pas signées de Napoléon mais de ses émissaires dont le plus célèbre fut Sonthonax à Saint-Domingue.

Avant de répondre à la question posée, il convient de s'arrêter sur le terme proclamation lui-même. En effet, même si ces textes ont pris la forme matérielle d'affiches que l'on apposait un peu partout, il faut garder à l'esprit qu'ils étaient lus au son du tambour sur les places publiques. En effet, ceux auxquels ces textes étaient adressés__les Noirs récemment libérés de l'esclavage__ne savaient pas lire et les très rares qui le savaient (comme le futur Toussaint-Louverture) n'avaient jamais eu l'occasion de lire du créole de toute leur vie. Ces textes étaient donc faits pour être « proclamés » au sens premier du terme.

Il faut se garder de voir là une pratique nouvelle, spécialement inventée pour les « isles d'Amérique ». En effet, déjà dans l'Ancien Régime, à l'époque de la Royauté, quand à peine 1/3 des Français parlaient la langue française, il était courant que les édits royaux fussent lus au son du tambour dans les villages, cela en deux langues : d'abord dans la langue du Roi, le français ; ensuite dans l'idiome local (provençal, gascon, basque ou breton). Il faut rappeler que la Révolution Française (1789) n'a pas pu modifier la situation linguistique de la France malgré les efforts entrepris par l'abbé Grégoire qui procéda à une vaste enquête à travers tous le territoire sur « les patois et les moyens de les éradiquer ». Les effets de l'action de l'homme sur la langue ne se mesurent pas, en effet, à l'échelle d'une vie humaine. Si bien que lorsque Napoléon arriva au pouvoir, à la fin de la Révolution, il ne put que continuer cette pratique de « proclamation » des lois et quand il dût affronter la révolte des Noirs à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, il la transposa simplement aux Amériques.

Pourquoi le pouvoir napoléonien usa-t-il du créole et non pas du français alors qu'à cette époque le créole n'était pas considéré comme une langue mais comme un vulgaire patois, pire que le provençal ou le breton, car en plus patois de Nègres ? C'est parce que tous les moyens de persuasion avaient été utilisés pour inciter les Nègres, libérés de l'esclavage en 1793, à regagner les habitations de canne à sucre. Les Békés martiniquais, ayant placé la Martinique sous contrôle anglais dès le début de la Révolution de 1789, parvinrent à y maintenir le système esclavagiste. Dans les trois autres colonies__Saint-Domingue, Guadeloupe et Guyane__les Békés subirent une véritable déroute, assimilés qu'ils furent à la noblesse française et subissant tout comme elle les rigueurs de la guillotine. La conséquence de cette abolition de l'esclavage fut la ruine économique de ces trois colonies. En effet, il n'y avait plus personne pour couper la canne et les habitations étaient laissées à l'abandon. Lorsque Napoléon arriva au pouvoir il fit tout son possible pour refaire de ces colonies des territoires qui contribuent à l'enrichissement de la France comme c'était le cas avant 1789. Pour cela, il fallait absolument convaincre les Nègres de retourner travailler sur les habitations. L'usage du créole visait à leur montrer que Napoléon était animé de bonnes

intentions puisqu'il utilisait leur idiome et qu'il n'avait donc aucune intention de rétablir l'esclavage comme le prétendaient des rumeurs persistantes. C'est pourquoi la plupart de ces proclamations emploient un ton doucereux, conciliant, exhortent les Noirs à se comporter « en vrais citoyens français » tout en se terminant par des menaces voilées de répression en cas de refus d'obtempérer. Cet usage du créole avait donc une visée essentiellement pragmatique.

Le résultat fut totalement négatif : les Noirs augmentèrent leur révolte à Saint-Domingue et libérèrent définitivement le pays du joug français. En Guadeloupe, ils se révoltèrent jusqu'à la mort (Ignace, Delgrès etc.) et en Guyane, ils s'enfuirent dans la forêt ou furent rapidement matés à cause de leur trop petit nombre.

DE QUAND DATE LE THEATRE EN CREOLE DANS LES PETITES-ANTILLES ?

Si le théâtre est une pratique relativement ancienne en Martinique et en Guadeloupe, on peut constater que, contrairement à Saint-Domingue, on n'y pratiquait que le répertoire français jusqu'à une date très récente. En effet, avant l'indépendance de la grande île du Nord (le 1 janvier 1804), les théâtres fleurissaient à Port-au-Prince, au Cap Français ou à Jacmel. On y jouait aussi bien Corneille, Molière ou des opérettes à l'italienne que des pièces en créole, tantôt originales tantôt traductions de pièces françaises (comme « Le devin du village » de Jean-Jacques Rousseau). Dans les Petites Antilles, rien de tel. Dans le magnifique théâtre de Saint-Pierre, réplique exacte du théâtre de Bordeaux, on ne jouait, jusqu'en 1902, que du théâtre français.

A côté de ce théâtre officiel existaient deux autres formes de théâtre, toujours français et en français : des pièces écrites par de rares dramaturges antillais et des pièces créées par les élèves des différents séminaires et lycées qu'ils jouaient en fin d'année. Au niveau populaire existait parallèlement une forme embryonnaire de théâtre, la saynète, souvent en créole ou utilisant le créole et le français. Ces saynètes étaient jouées dans les fêtes patronales et ne possédaient pas de texte écrit ni d'auteur identifié. La plus célèbre, qui finit par devenir un énorme succès en Martinique tout au long des années 60 et accéda à la scène théâtrale fut Cancan Case Marsabé qui dura près d'une dizaine d'années et fut jouée une bonne cinquantaine de fois. Rejouée tout récemment, cette pièce n'est toujours pas disponible sous forme imprimée. On peut toutefois citer avant cela quelques opérettes en créole jouées au théâtre de Basse-Terre à la fin du 19^e siècle et dues à Paul Baudot ainsi que certaines petites pièces comiques, mêlant créole et français, dans les années 50 du siècle suivant, dues au Guadeloupéen Gilbert de Chambertrand, membre-fondateur de l'A.C.R.A (Académie Créole Antillaise).

Il a fallu donc attendre 1962 avec la parution d'Agénor Cacoul du Martiniquais Georges Mauvois pour que le créole soit utilisé au théâtre dans un registre non comique. Dans cette pièce, où créole et français cohabitent selon les règles de la diglossie, le créole acquiert une dignité inconnue jusque là dans la bouche des coupeurs de canne qu'elle met en scène. Pour la première fois, le créole acquiert aussi dimension politique dans la mesure où Agénor Cacoul est une véritable mise en scène de la diglossie. En effet, il s'agit d'une satire féroce d'un maire véreux, Cacoul, à la solde des planteurs békés, qui refuse de soutenir les travailleurs agricoles à l'occasion d'une de ces grandes grèves qui éclataient au tout début de la récolte (janvier-février). Dans la pièce, le français est l'apanage du pouvoir : celui du gouverneur métropolitain, du grand planteur béké et du maire Cacoul lorsque ce dernier est en position d'exercer son pouvoir ; le créole, par contre, est la langue des coupeurs de canne et le symbole de leur révolte contre un système oppresseur. Mais, plus intéressant, est le jeu des langues chez les personnages qui utilisent les deux langues : dans une scène très frappante, Cacoul et sa secrétaire qui est aussi sa maîtresse, une ancienne employée de cantine qu'il a fait monter en grade, le couple alterne, parfois dans la même réplique, créole et français selon un jeu subtil qui veut que chaque fois que Cacoul veut attendrir la jeune

femme, il se sert du créole tandis que quand il la réprimande ou veut réaffirmer son statut de maitre et donc sa supériorité hiérarchique par rapport à elle, il a recours au français. De même, la jeune femme sait, elle aussi, jouer sur toutes les gammes de la diglossie pour faire prévaloir son point de vue.

*A partir du milieu des années 70, le théâtre en créole, très souvent politisée et à coloration nationaliste ou indépendantiste, va exploser d'abord en Guadeloupe avec le « Théâtre du cyclone » dont la pièce **Nuit blanche** est restée célèbre, puis en Martinique avec le « Teyat lari » de Roland Brival lequel tente une sorte d'hybridation entre le conte créole, l'oraliture en général et des formes de théâtre européen ou américain moderne.*

EXISTE-T-IL UNE FORME PASSIVE EN CREOLE ?

Pour répondre à cette question, il importe de savoir quel niveau lectal on examine : en effet, s'il apparaît que le passif agentif, forme la plus remarquable du passif, n'existe pas en créole basilectal, il n'en va pas de même en créole acrolectal dans lequel on peut fort bien entendre :

Dèvwà-tala té ba pa/par pwofèsè anglé a/la (Ce devoir a été donné par le professeur d'anglais).

Il faut remarquer d'abord qu'en français, contrairement à l'anglais, la forme passive est très peu utilisée à l'oral et quand elle l'est, c'est parce que le locuteur veut connoter son message, par exemple lui donner un aspect ironique ou, dans d'autres cas, hautain. En français, le passif est surtout une forme écrite. Mais qu'est-ce que le passif ? Il s'agit d'une transformation de la phrase par déplacement du groupe nominal objet pour l'amener en position de sujet (Dèvwà-tala dans notre exemple) tandis que le groupe nominal sujet se déplace à droite du groupe verbal (pwofèsè anglé a/la dans notre exemple) et se voit précéder de la préposition (pa/par) introduisant le complément dit d'agent.

Pourquoi le passif agentif, même en créole acrolectal où il peut apparaître de manière très épisodique, ne fonctionne pas en créole ? C'est parce que le groupe nominal, en particulier lorsqu'il est sujet, semble avoir une place assignée dans la phrase créole et n'est pas doué de la mobilité qu'il possède en français ou en anglais. Cela n'a rien d'étonnant dans une langue où tous les mots sont pratiquement invariables, la fonction de chacun est naturellement indiquée par sa place, d'où la rigidité de l'ordre des mots ou plus exactement, les restrictions quant aux transformations de déplacement.

Toutefois, le passif existe bel et bien en créole sous les 3 formes non agentives suivantes :

1. Poul-la manjé dépi dé jou (La poule a été mangée depuis deux jours).

Remarque : on a affaire ici à l'aspect accompli c'est-à-dire que l'action a été faite, qu'elle n'est pas en train de se faire. On voit bien aussi que la phrase ne comporte pas d'agent (= celui ou celle qui a mangé la poule).

2. Liv-tala ka li adan dé zè (Ce livre se lit en deux heures).

Remarque : la phrase comporte un « ka » qui n'a pas une valeur de non-accompli, de progressif comme dans Mwen ka manjé mais une valeur habituelle ou générique Mwen ka manjé pen chak bomaten (Je mange du pain chaque matin). Mais ce deuxième type de passif non agentif (il n'indique pas « qui » lit le livre) présente une certaine forme d'instabilité. En effet, certains verbes l'admettent alors que d'autres le bloquent. Ex. Kribich ka péché adan riviè (Les écrevisses se pêchent en rivière) est difficilement acceptable en créole.

3. Ce passif est en rapport avec les verbes dits « neutres ». Ex. Fouyapen-an ka tjuit (Le Fruit à paint cuit). Autres verbes de ce type : bouyi, brilé, tiédi etc... Ici, par contre, « ka » a une valeur d'inaccompli, de progressif.

Conclusion : ces trois passifs créoles présentent une caractéristique commune : l'agent a une valeur indéterminée (agent = celui qui fait l'action).

QU'APPELLE-T-ON UNE « CHANSON DE COCOTTES » ?

La chanson de cocotte est une chanson en créole (ou plus rarement en français créolisé) qu'écrivait les Blancs créoles à l'époque esclavagiste, notamment à Saint-Domingue. L'exemple le plus connu est Lisette quitté la plaine (1757) de Duvivier de la Mahautière, conseiller à la cour de Port-au-Prince (= magistrat donc) mais on a retrouvé en Louisiane, pays où a fui une grande partie des Békés chassés de ce pays par la révolution de Toussaint-Louverture et Dessalines, un recueil de ces chansons, sans nom d'auteur, intitulé Idylles et chansons de Saint-Domingue. Dans les Petites Antilles, on connaît surtout le fameux Adieux foulards, adieux madras ! (1769) attribué à Bouillé, gouverneur de la Guadeloupe à l'époque.

Quelles sont les caractéristiques des « chansons de cocottes » ? Tout d'abord, elles s'inscrivent toutes dans le registre soit amoureux soit grivois et sont à mettre en rapport avec le phénomène des mulâtresses qui servaient de maîtresses aux riches Békés, femmes que l'on appelait matadò ou titàn à la Martinique. Pendant l'esclavage, ces femmes qui résidaient surtout dans les villes, appartenaient au groupe des « hommes de couleur libres » et vivaient donc de leurs charmes, sans être vraiment des prostituées. Elles étaient attachés à tel ou tel Béké qu'elles hésitaient rarement à lâcher pour celui d'entre eux qui leur offrait plus d'argent ou une meilleure position. A cette époque où les femmes blanches étaient peu nombreuses, l'idéal de beauté, fortement sexualisé, était celui de la « belle mulâtresse sensuelle et lascive au teint de sapotille », toujours disponible pour le Blanc. Cette idéologie a finit par donner, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, les premiers ouvrages érotiques créoles, écrits par des Békés, dont les plus connus sont Les nuits chaudes du Cap Français de Hugh Rebell et surtout le très connu en France Nuits d'orgie à Saint-Pierre de Effe Géache.

Autre caractéristique : ces chansons voyageaient à travers l'archipel des Antilles sous forme écrite puisqu'il n'existaient ni magnétophone ni radio ou télévision et prenaient progressivement la forme de poèmes. Elles figurent donc tout normalement comme les tout premiers textes écrits en créole ayant une vocation littéraire. Ainsi Lisette était chanté et lu à la Martinique où elle devint Nizette.

Enfin, les Békés ne se mettaient pas en scène à travers ces chansons et les personnages évoqués étaient toujours des hommes de couleur. Dans celle de Duvivier de la Mahautière est évoqué le chagrin d'amour d'un esclave noir pour sa belle qui l'a quittée. Quand on sait qu'hommes noirs et femmes noirs vivaient séparés pendant l'esclavage, qu'il n'y avait pas de mariage d'esclaves, que la notion de « couple » était remplacée par celle d'« accouplement » à travers l'institution de l'étalon noir chargé de monter les négresses pour augmenter le cheptel humain des maîtres et que la pénibilité du travail dans les champs de canne rendait impossible la naissance et le développement d'idylles entre Noirs, on mesure toute l'ironie qu'il y avait derrière de tels textes. C'était aussi un moyen pour certains Békés délaissés par leur « cocotte » d'exprimer leur tristesse ou leur ressentiment à l'égard de cette dernière, cela dans un idiome qui était censé être celui des seuls esclaves c'est-à-dire d'êtres considérés comme inférieurs.

QU'APPELLE-T-ON LA « DEVIANCE MAXIMALE » ?

La théorie dite de la « déviance maximale » a été élaborée au milieu des années 70 par Jean Bernabé. Elle s'inscrit dans une volonté de construire une langue littéraire créole libérée de ses attaches avec la langue créole orale d'une part et non inféodée d'autre part à l'écrit français. En fait, il s'agit d'aboutir à une forme de créole la plus « déviante » par rapport au français, la plus différente de lui. Comment Bernabé s'y prend-t-il ? Tout d'abord, il constate que le créole basilectal, tout en étant assez différent du français, comporte, à cause de la situation de diglossie de nombreux traits directement empruntés au français, cela à tous les niveaux (phonologique, lexical, syntaxique etc...). Par exemple, au niveau phonologique, on peut parfois entendre dans un énoncé en créole « vieux-nègre » ou basilectal certaines voyelles arrondies du français (eu, e etc...) pour peut que le locuteur se trouve dans une situation où il se sent obligé de montrer qu'il n'est pas un bitako/boloko. Il pourra dire :

Chumiz (an) mwen té mouyé au lieu de Chimiz (an) mwen té mouyé.

Au niveau lexical, il pourra dire li au lieu de kabann et au niveau syntaxique, employer le comparatif de supériorité français comme dans Jizel pli bel ki Liza au lieu du comparatif de supériorité créole Jizel bel pasé Liza. D'autre part, à cause de la « compétence à trous » (J. Bernabé, 1976) de l'immense majorité des créolophones, il est rare qu'un locuteur utilise le créole basilectal de bout en bout c'est-à-dire tout au long d'une conversation. La compétence à trous est le fait pour certains locuteurs de connaître certaines formes lexicales ou syntaxiques que ne connaissent pas d'autres locuteurs et inversement. Aucun locuteur ne maîtrise l'ensemble des formes basilectales, y compris les créolophones unilingues même si ces derniers en sont plus proches que les diglottes.

Fort de ce constat, Jean Bernabé propose de faire le recensement de toutes ces formes déviantes et de les mettre ensemble lorsqu'on voudra écrire en créole. En bref, à l'écrit de toujours privilégier, à tous les niveaux, la forme (phonologique, lexicale ou syntaxique) la plus déviante par rapport au français. Le résultat est certes un créole artificiel, que Bernabé qualifie de « créole savant », mais c'est le lot de toutes les langues écrites. Il existe même des langues dans lesquelles l'écrit est si différent de l'oral que les locuteurs non scolarisés ne comprennent pas les discours radiophoniques ou télévisés : c'est le cas du grec ou de l'arabe.

Mais la déviance maximale ne se limite pas à mettre ensemble des formes déviantes attestées dans la langue ni à privilégier des archaïsmes : elle consiste aussi à innover en créant des néologismes à partir de racines créoles déjà existantes. Et là se manifeste la volonté de se libérer de l'emprise du français écrit et le refus de lui emprunter des mots à tours de bras. Ainsi lorsque Bernabé invente Majolay à partir de majolè (conteur) en utilisant le procédé de la suffixation ou Larel-lidé (idéologie) en utilisant le procédé de la juxtaposition, il refuse du même coup la facilité de l'emprunt au français qui aurait donné dans le premier cas oraliti et dans le second idéyoloji.

Evidemment, cette langue savante choque les lecteurs non avertis et risque de creuser un fossé, comme en arabe, entre créole oral et créole écrit si des garde-fous ne sont pas mis à cette entreprise véritablement prométhéenne. C'est pourquoi, en 2001, J. Bernabé a remplacé le concept de « déviance maximale » par celui de « déviance optimale » lequel ne repose plus sur un rejet systématique des formes jugées trop proches du français.

QUELLE EST L'ORIGINE DU MOT « BEKE » ?

Désignant en Martinique, à Sainte-Lucie et à Trinidad les Blancs créoles des Antilles, le mot « Béké » a une origine controversée. Certains y voient la déformation d'un ordre que donnaient les premiers colons à leurs esclaves noirs : « Bêchez ! Bêchez ! ». D'autres, tournés vers l'Afrique, découvrent ce mot dans certaines langues de l'Afrique de l'Ouest où il signifie « Homme rouge ». On sait, en effet, que dans beaucoup de ces langues, les Européens sont désignés par le mot « Rouge » et non le mot « Blanc », sans doute à cause de l'empourprement de leur teint dû au climat tropical. Aucune de ces étymologies ne semble satisfaisante, ce qui est d'ailleurs le cas d'un nombre considérable de mots créoles auxquels on peut attribuer tant une origine européenne qu'africaine. Ainsi agoulou (vorace) vient-il :

- . du français goulou ou au contraire*
- . du kikongo n'goulou qui signifie cochon ?*

Chantal Claverie, dans sa thèse de doctorat intitulée Le mythe d'Ariel--la figure du Mulâtre dans la société de plantation (1998), suggère une piste très intéressante quoique non vérifiable. Elle rappelle d'abord que toutes les désignations raciales concernant les mélanges Blanc/Noir comporte une racine animale :

- __mulâtre vient de « mulet ».*
- __chabin désigne en Normandie une variété de moutons au poil roux.*
- __grif vient de « griffon », animal mythologique aux pieds fourchus.*
- __câpre et câpresse vient de caprin/chèvre etc...*

D'autre part, elle note que dans le parler normand, d'où provient une grande partie du vocabulaire du créole, on trouve :

- __béquet qui signifie « petit du bouc » soit « biquet » en français standard.*

En rapprochant donc ce « béquet » de mulâtre, chabin, câpre etc...et du processus d'animalisation des désignations raciales dans les Antilles, durant la période esclavagiste, C. Claverie en conclut que :

- __béké provient de « béquet ».*

Toutefois, si l'on comprend pourquoi les métis Blancs/Noirs étaient animalisés (ne provenaient-ils pas tous du ventre d'une femme noire c'est-à-dire d'une créature qui n'était pas considérée comme un être humain ?), il est difficile, aussi séduisante soit l'hypothèse de C. Claverie, d'expliquer pourquoi il en irait de même du mot désignant les Blancs puisqu'ils étaient les maîtres, les supérieurs.

Ces controverses sur l'origine du mot « béké », qui se retrouvent à propos de bon nombre de mots créoles, démontre une fois de plus que le lexique est bien l'auberge espagnole de toute langue : les mots y entrent et en sortent sans qu'on puisse contrôler ce mouvement et leur origine est rarement certaine lorsqu'ils ne sont pas des mots savants (pour les mots savants, on peut décider de façon sûre de leur étymologie : ex. logos en grec qui donne logique en français ; socius en latin qui donne société ; al zibra en arabe qui donne algèbre etc...)

COMMENT WLADIMIR PROPP ANALYSE-T-IL LES CONTES ?

Wladimir Propp est un savant russe qui, en 1928, dans son ouvrage Morphologie du conte, fut le premier à proposer une analyse scientifique des contes merveilleux. Sa méthode, dite « structurale », est applicable, avec certains réajustements, à l'ensemble des contes du monde et donc aux contes créoles. Le premier mérite de Propp est de récuser l'analyse et surtout la classification des contes selon leur sujet (/thème) ou leurs personnages. Pour remplacer cette dernière, il met en avant la notion de « fonction » qu'il définit comme suit :

« Par fonction, nous entendons l'action du personnage, définie du point de vue de sa signification dans le déroulement de l'intrigue »

Et Propp de montrer trois choses :

- 1. Les invariants des contes (= ce qui ne change pas) sont les fonctions.*
- 2. Les variables (= ce qui change) sont les sujets (/thèmes) ou les personnages.*
- 3. Les fonctions sont en nombre limité quels que soient les contes envisagés.*

La notion de fonction est un acquis indéniable de la narratologie moderne (narratologie = étude du récit). C'est pourquoi la classification des contes créoles que l'on trouve dans la plupart des ouvrages qui lui sont consacré est erronée. Par Exemple, Ina Césaire, dans son livre Contes de vie et de mort aux Antilles, continue à les classer en 5 groupes selon ce qu'elle croit être leur thème principal :

- . Les contes sorciers.*
- . les contes érotiques.*
- . les contes d'animaux.*
- . les contes humoristiques.*
- . la geste de Ti Jean L'Horizon.*

Ce genre de classification masque le fait que, par exemple, dans les contes d'animaux, on trouve souvent beaucoup de merveilleux (/sorcier) ou encore dans les contes érotiques, l'humour est parfois tout aussi présent que l'érotisme. C'est pourquoi Propp identifie 31 fonctions dans les contes, celles-ci s'enchaînant entre elles du début à la fin. Deux remarques toutefois : les contes où l'on trouve la totalité de ces fonctions sont rares ; les 8 premières fonction sont dites « facultatives ». En fait, la plupart des contes commencent avec la Fonction 8A telle qu'elle est définie par la méthode de Propp à savoir la fonction MANQUE. Cette dernière semble être le moteur de la narration dans les contes car c'est à partir d'elle que s'enclenche le récit.

Exemple de « Manque » : famine dans le pays, mort du père, insatisfaction du héros quant à sa situation etc...

Voici les principales fonctions suivantes :

- . Fonction « Mandatement du héros » (9) : quelqu'un demande au héros de trouver une solution au manque, il le mandate. En cas de famine, c'est le père qui peut inciter son fils aîné à partir à la chasse ou en cas de décès du père, c'est la mère qui peut demander à son fils d'aller à la ville ou dans un autre pays pour gagner de l'argent.*

. Fonction « Début de l'action réparatrice » (10) : le héros prend sa décision, il se résoud, par exemple, à partir.

. Fonction « Départ du héros » (11) : le héros quitte le domicile familial.

. Fonction « Mise à l'épreuve du héros » (12) : le héros rencontre un diable ou un géant sur sa route.

. Fonction « Affrontement de l'épreuve » (13) : le héros se bat avec son adversaire lequel est appelé l'opposant dans la théorie de Propp.

. Fonction « Réception de l'objet magique » (14) : le héros reçoit, par exemple, une épée magique ou un talisman des mains d'un personnage appelé adjutant (= qui aide).

. Fonction « Voyage du héros » (15) : le héros fait un long périple, traverse de nombreux pays.

. Fonction « Combat du héros » (16) : le héros affronte un nouvel opposant, cette fois-ci son principal adversaire.

. Fonction « Héros marqué » (17) : le héros est « marqué » et s'empare d'une partie de son adversaire (ses bras ou sa tête, par exemple).

. Fonction « Victoire » (18) : le héros terrasse son adversaire.

. Fonction « Réparation du manque » (19) : le héros regagne le domicile familial et répare le manque initial. Par exemple, l'or qu'il ramène permet à sa famille de vivre à l'aise.

On trouve encore 11 onze autres fonctions mais tout comme les 8 premières, elles sont facultatives. Le noyau du conte fonctionne donc autour des 12 fonctions que l'on vient de décrire. ON RETROUVE CES FONCTIONS DANS TOUS LES CONTES et l'on comprend pourquoi Propp récuse la classification des contes par thème ou d'après les personnages. En effet, ces fonctions sont valables quelles que soient le thème particulier du conte (histoire de sorcier, histoire érotique, histoire humoristique etc...) et quels que soient les personnages (le héros peut être un enfant, un homme, une jeune fille, un prince, un bandit etc...).

QU'EST-CE QUE L'ACADEMIE CREOLE ANTILLAISE ?

L'A.C.R.A. ou Académie Créole Antillaise fut fondée à la fin des années 40 par un groupe d'intellectuels guadeloupéens parmi lesquels on trouve Rémi Nainsouta, Bettino Lara, Gilbert de Chambertrand et Germain William. Elle connut son heure de gloire dans les années 50-60 au cours desquelles elle entreprit un important travail de collecte et de publications de proverbes, de chansons et de contes créoles. Gilbert de Chambertrand, le plus talentueux des « Académiciens » comme ils se nommaient eux-mêmes (preuve qu'ils ne se prenaient pas trop au sérieux), publia et fit jouer plusieurs textes théâtraux en créole ou dans les deux langues en même temps dont le célèbre *Mi yo !* qui connut un grand succès de scène. Il est également l'auteur d'un intéressant recueil de nouvelles humoristiques en créole intitulé *Dis bel kont avan siklon*. Les autres membres de l'Académie s'intéressèrent surtout à la poésie, en particulier Nainsouta qui, sous le pseudonyme de Cé Yvandoc, publia des poèmes assez remarquables. Toutefois, on notera que si les académiciens déclarèrent rechercher un art poétique créole, ils demeurèrent assez rivés aux normes poétiques européennes. Les règles de l'art poétique créole qu'ils définissent s'alignent sur celles du sonnet à l'européenne avec un nombre de pieds précis par vers (octosyllabe ou alexandrin), avec des rimes et des strophes de quatre vers. L'ACRA semble obnubilée par le fait que la poésie créole doit respecter des règles et pour elle, ces règles ne peuvent être que celles de la poésie française.

Il y a là un paradoxe qui n'est pas si étrange que cela. En effet, ce mouvement est très représentatif de la petite-bourgeoisie mulâtre du milieu du 20^e siècle pour laquelle le Guadeloupéen possède deux patries : une grande patrie qui est la France et une petite patrie qui est la Guadeloupe. Il faut donc protéger la langue de la petite patrie à savoir le créole tout en vénérant celle de la grande à savoir le français. Au contraire, en Martinique, à la même époque, triomphait le mouvement de la Négritude, sous la houlette d'Aimé Césaire, mouvement qui était un rejet virulent des valeurs judéo-chrétiennes et du classicisme littéraire européen. Césaire rejette alexandrins, rimes, strophes, sonnets etc...et prétend faire « entendre le grand cri nègre » à travers ses poèmes. Césaire prétendit même « négrier » la langue française mais il ignore le créole. L'ACRA a donc une idéologie régionaliste tandis que la Négritude a une idéologie universaliste puisqu'elle veut rassembler tous les Noirs du monde sous la même bannière.

Dans les années 70, longtemps après que l'académie eut cessé de fonctionner, suite au décès successifs de ses membres, Germain William continua à lui donner vie à travers des conférences qu'il donnait à Basse-Terre sur divers thèmes de société (la violence routière, le quimbois etc...), cela dans un excellent créole. Ces conférences ont été publiées sous forme de fascicules indiquant comme nom d'éditeur l'ACRA. Les plus célèbres sont intitulées *Lanmò si chimin et I ja ka ta*.

L'existence de l'ACRA témoigne du fait que la petite-bourgeoisie guadeloupéenne a toujours été moins hostile à la langue créole que sa consœur martiniquaise.

QUE SAVEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE LA GRAPHIE DU CREOLE ?

N'étant pas considéré comme une langue, le créole, lorsqu'il commença à être écrit vers le milieu du 18^e siècle par les Blancs créoles, personne ne songea à le doter d'une graphie propre. Vécu comme un patois français, il était tout naturel qu'on lui appliquât l'orthographe de cette langue : c'est ce que les créolistes appellent la graphie étymologique. Celle-ci n'a jamais été définie dans un ouvrage quelconque ni théorisée et c'est pourquoi il faut parler de plusieurs graphies étymologiques. D'ailleurs, chez un même auteur, on note souvent une sorte d'instabilité graphique dans la mesure où le même mot peut se retrouver écrit de manière différente dans un même texte. Ces graphies étymologiques furent utilisées de 1757 (de Lisette quitté la plaine) à 1885 (Atipa). Le roman du Guyanais Alfred Parépou marque un tournant dans la graphie du créole dans la mesure où cet auteur est le premier à s'écarter quelque peu des graphies étymologiques. Sans définir de système, on note chez lui une double pratique :

__il note tous les mots d'origine visiblement française avec l'orthographe du français : par exemple, il écrit chimise qu'il sait provenir du français chemise.

__il note tous les mots d'origine amérindienne, africaine ou non identifiés avec une graphie phonétique : par exemple, il écrit kiwawa qui signifie verre de rhum là où une stricte graphie étymologique aurait noté quiwawa.

Un demi-siècle plus tard, en Guadeloupe, dans les années 50 du 20^e siècle donc, l'ACRA (Académie Créole Antillaise) tentera, à son tour, de définir une graphie spécifique au créole laquelle graphie reposera comme pour Parépou sur un mélange d'étymologisme et de phonétisme mais certains de ses choix déroutèrent les scripteurs (par exemple qi pour ki) et elle ne sera guère utilisée au-delà du petit cercle des académiciens. Il fallut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour voir apparaître en Haïti un système entièrement phonétique dû à deux pasteurs protestants américains, McConnell et Laubach, venus évangéliser les Haïtiens. Ne connaissant pas le français et voulant traduire la Bible en créole, c'est tout naturellement qu'ils élaborèrent un système qui n'entretenait aucun rapport avec l'orthographe du français. Ce système mit beaucoup de temps à s'imposer en Haïti, la bourgeoisie y étant très attachée à la langue et à la culture françaises.

Au milieu des années 70, un nouveau pas est franchi avec Jean Bernabé qui améliore la graphie phonétique en y introduisant la nécessaire réflexion sur ce qu'il appelle la syntaxe graphique : il ne s'agit plus de noter des phonèmes isolés, chose que permet facilement le système McConnel et Laubach mais de réfléchir aussi au découpage des mots en créole. Comment écrire met-a-manyok, par exemple ? En un seul mot : metamanyok, en trois mots séparés par deux traits d'union : met-a-manyok ou en trois mots sans traits d'union : met a manyok. Bernabé opère la première vraie réflexion sur ces questions et met sur pied un système, désormais connu sous le nom de système-GEREC ou graphie-GEREC qui connaîtra pendant 30 ans un succès considérable dans les Petites Antilles et en Guyane. C'est à l'heure actuelle la graphie utilisée par près de 80% des textes publiés en créole dans ces pays. Récemment, en 2001, Jean Bernabé proposera de légères modifications à son système qui s'appelle désormais le NSG ou nouveau Standard-GEREC. Ces modifications sont dues aux

observations qui ont pu être faites quant à l'utilisation du Système-GEREC pendant 30 ans par le grand public (artistes, publicitaires, religieux etc...).

A côté de ce système existe la graphie morphologique dûe à Guy et Marie-Christine Hazaël-Massieux, enseignants de linguistique à l'Université d'Aix-en-Provence. Ce système, largement phonétique, tente toutefois de conserver un certain lien, morphologique justement, entre le créole et le français. Il récuse le phonétisme intégral de la graphie du GEREC-F. Par exemple, là où le GEREC-F écrit won (rond), le système-Hazaël-Massieux écrit wond en conservant le d morphologique et en le justifiant par le fait qu'à partir de wond, on obtient wondi (s'arrondir). Ce système, assez complexe, demande une certaine connaissance de l'orthographe française. Le problème c'est qu'il n'a jamais été utilisé dans aucun ouvrage et ne figure que dans les écrits scientifiques de ses deux auteurs.

Enfin, toujours en Guadeloupe, l'abbé Colbach a proposé, dans les années 80, un système sténographique c'est-à-dire utilisant les signes de la sténographie, système d'écriture permettant de prendre des notes rapidement. Outre, le fait que ces signes sont compliqués, la sténographie a aujourd'hui totalement disparue, remplacée par l'ordinateur vocal, l'Internet etc...Le système Colbach n'a été utilisé que dans un seul ouvrage, le recueil de poèmes du Guadeloupéen Théogène Alyénus, Ranboulé (1987), ceci côte à côte avec le système-GEREC.

QUELLES SONT LES CAUSES DE L'EFFONDREMENT DU SYSTEME DE L'HABITATION A PARTIR DU MILIEU DU 20^e SIECLE ?

Si le système de l'Habitation s'est effondré à la fin des années 60 du XXe siècle, les causes sont à rechercher loin en arrière. En effet, dès le milieu du siècle précédent, ce système était entré en crise et c'est pourquoi l'abolition de l'esclavage en 1848 résulte moins de la générosité de philanthropes européens comme Victor Schoelcher que de l'inefficacité économique progressive du système esclavagiste. En bref, à partir du milieu du XIXe siècle, l'esclavage n'est plus rentable pour diverses raisons :

— la fin de la Traite fait que les habitations sont désormais peuplées de Nègres créoles, plus rétifs que les Nègres bossales (= arrivés d'Afrique) et moins durs à la tâche.

— l'habitation ne se modernise pas du point de vue de ses outils et de ses méthodes de travail. Elle devient un système archaïque du point de vue technologique et repose presque entièrement sur des travailleurs non qualifiés.

Malgré l'abolition de l'esclavage et la transformation des esclaves en salariés agricoles, le système ne change pas sur l'habitation. La modernisation technologique touche surtout les usines à sucre et les distilleries dans la deuxième moitié du XXe siècle. On aboutit donc à un système bancal : en amont, l'habitation cannière avec ses méthodes archaïques et sa rentabilité médiocre ; en aval, un outil industriel qui n'a rien à envier à l'Europe mais qui est lui aussi peu efficace parce qu'il est entièrement dépendant de l'habitation qui le fournit en cannes. Il faut ajouter à cela la concurrence du sucre de betterave beaucoup moins cher à produire et se trouvant déjà sur le marché métropolitain alors que le sucre de canne subit de lourdes charges de transport. A la fin du XIX e siècle, on peut dire que le système de l'habitation entre dans une crise majeure dont il ne se relèvera jamais.

Il connaîtra un bref regain de vigueur grâce à la Première Guerre Mondiale (14-18) parce que la France importera des quantités astronomiques de rhum. Dans les tranchées, le rhum sert de réchauffant, de médicament contre la grippe, d'anesthésiant pour opérer les blessés etc... Les Békés constitueront des fortunes colossales sans se rendre compte que cette richesse soudaine est due à un événement fortuit et éphémère (la guerre) et non à une conquête réelle du marché français. D'ailleurs, cette guerre profitera essentiellement au rhum et presque pas au sucre. Et, dès 1932, ce sera le coup de grâce : les bouilleurs de cru métropolitains (= fabricants de vin) s'élèveront contre l'envahissement du marché par le rhum et exigeront du gouvernement qu'il prenne une loi pour le « contingenter » c'est-à-dire en limiter l'accès sur ce même marché. Cette loi, dite du « contingentement », fixera désormais la quantité de rhum que les Antilles seront autorisées à exporter sur le marché français sans payer de taxes. Tout ce qui y sera exporté en plus paiera une lourde taxe et de fait, ne pourra pas concurrencer le vin. Les plus gros distillateurs (Békés pour la plupart) vont s'accaparer du volume de rhum exportable sans taxes et vont laisser le surplus aux moyens et petits distillateurs (Mulâtres) lesquels vont rapidement faire faillite. Dès 1938, la plupart des distilleries « mulâtres » sont en perte et après la Deuxième Guerre Mondiale seule une petite dizaine parviendra à survivre.

Dès la fin des années 50, il ne reste plus qu'une seule distillerie « mulâtre », la distillerie Neisson au Carbet.

Mais si les Békés parviennent à sauver « leur » rhum, la crise du sucre de canne va continuer à s'aggraver pour deux raisons :

—la syndicalisation grandissante des ouvriers agricoles et les grèves à répétition en début de récolte provoqueront des hausses successives, quoique modestes, de salaire.

—l'obsolescence des méthodes de fabrication du sucre et son prix de vente élevé sur le marché métropolitain entraîneront son éviction inexorable par le sucre de betterave.

A la fin des années 60, le sucre ne survit plus que grâce aux subventions incessantes du gouvernement et des collectivités locales et la plupart des sucreries vont fermer une à une. Cela provoquera un exode rural important et le gonflement subit des conurbations Lamentin-Fort-de-France en Martinique et Pointe-à-Pitre-Abymes en Guadeloupe. Une seule usine demeurera en Martinique et l'essentiel des terres plantées en canne se métamorphoseront en bananeraies. En Guadeloupe, à cause du terrain plat et facilement mécanisable en Grande-Terre, la canne résistera un peu mieux mais seules deux sucreries parviendront à résister, l'une sur le continent, l'autre à Marie-Galante. Aujourd'hui déficitaires, elles survivent grâce aux aides de l'Etat.

On peut donc conclure en disant que l'effondrement du système de la plantation date d'au moins un bon siècle et que les causes principales en sont son archaïsme technologique, la non rentabilité de ses productions et la concurrence sévère du sucre de betterave.

QU'EST-CE QUE LA DIGLOSSIE ?

La notion de diglossie est née sous la plume du sociolinguiste américain Ferguson dans un article intitulé justement « Diglossia » paru dans la revue Word en 1959. Depuis, cette notion a connu une fortune considérable, d'abord chez les sociolinguistes catalans, puis occitans et enfin les créolistes. La diglossie s'oppose au bilinguisme dans la mesure où la première affecte des communautés alors que le second réfère à des individus particuliers.

Selon Ferguson donc, il existerait une distribution complémentaire pacifique entre la « langue haute », le français aux Antilles ou l'arabe classique au Maghreb, et la « langue basse », le créole ou l'arabe dialectal. Très vite, on s'est aperçue que cette définition manque l'essentiel de la situation diglossique à savoir le conflit linguistique opposant deux idiomes au sein d'un même écosystème.

Des occitanistes comme Robert Lafont, des catalanistes comme Ninyolès, des créolistes comme Valdman et Bernabé affineront la notion de diglossie en y faisant entrer cette dimension conflictuelle. Derek Bickerton, spécialiste du créole à base lexicale anglaise du Guyana, sera le premier, en 1973, à introduire pôle intermédiaire entre la langue haute (qu'il nomme acrolecte) et la langue basse (qu'il nomme basilecte). A ce pôle intermédiaire, il donnera le nom de mésolecte en le définissant comme la zone de contact entre les deux langues. D'autres nomment aussi cette zone l'interlecte.

Jean Bernabé sera le premier, en 1978, à distinguer entre le champ central de la diglossie et le champ périphérique. Cette distinction permet de confirmer qu'Haïti vit bien une situation de diglossie, chose qu'avait contestée en 1979 le linguiste haïtien Yves Dejean. Selon ce dernier, 95% de la population d'Haïti ignore le français et n'utilise que le créole, ce qui fait qu'il est faux de parler de diglossie, le français n'étant utilisé et encore principalement à l'écrit ! — que par 5% d'habitants aisés des grandes villes comme Port-au-Prince ou Le Cap. Pour Bernabé au contraire, il ne saurait y avoir d'étanchéité entre zone rurale et zone urbaine en Haïti, d'autant que c'est la zone urbaine qui détient le pouvoir et diffuse donc des modèles langagiers qui vont s'infiltrer peu à peu dans la zone rurale, cette considérablement plus peuplée mais ne détenant aucun pouvoir. Les zones rurales haïtiennes figurent donc le champ périphérique de la diglossie tandis que les zones urbaines en représentent le champ central. Cela permet à Bernabé de donner l'une des toutes premières définitions de la notion de décréolisation : cette dernière consistant en une absorption progressive du champ périphérique de la diglossie par le champ central.

En 1980, L-F. Prudent postulera l'existence d'une zone intermédiaire, l'interlecte, qui n'obéit ni au basilecte ni à l'acrolecte alors que le mésolecte de Bickerton y voyait surtout une zone flottante, entièrement dépendante de l'un ou l'autre pôle selon les circonstances. Jean Bernabé récuse fort justement l'idée d'une zone interlectale coupées de toute référence aux réalités polaires qui la constituent comme intermédiaire. Allant plus loin, Bernabé identifiera non plus 2 pôles + une zone intermédiaire comme tous les créolistes l'avaient fait jusque là mais plutôt un système à 4 niveaux reliables deux à deux :

Français standard/français créolisé d'une part ; créole basilectal/créole francisé de l'autre.

Il n'y aurait donc pas 1 continuum allant de l'acrolecte au basilecte en passant par le mésolecte mais bien 2 continuum articulés autour d'un discontinuum, la frontière passant entre le français créolisé et le créole francisé. C'est ce que J. Bernabé appelle le modèle continuum-discontinuum. On constate que sa théorie s'oppose à celle de Bickerton dans la mesure où cette dernière occulte le basilecte français (= français créolisé) et l'acrolecte créole (= le créole francisé) en les noyant en quelque sorte dans la notion vague de « mésolecte ». Le modèle de Bernabé n'est pas, comme on pourrait le croire, un système figé : les 4 niveaux qu'il repère sont agités en permanence par ce que l'on pourrait appeler des « turbulences linguistiques » selon les locuteurs considérés. Les compétences de ces derniers étant fort diverses et surtout hiérarchisées (selon leur classe sociale, leur niveau scolaire etc...), il apparaît très clairement que si la diglossie frappe l'ensemble des locuteurs des sociétés créoles, elle se manifeste de manière très différente selon le locuteur considéré.